



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2017

Etaient présents

Daniel BUCHWALDER
Michel GANZER
Françoise PAICHEUR
Maryline CHALOT
Jean-Claude PERROT
Catherine BLAISE
Magali ZIETEK
Jean-Marc ROBERT
Mathieu GAGLIARDI

Michel LANOIX
Jean FORESTI
Christine STEINBACH
Madeleine MAUFFREY
Brigitte ALZINGRE
Lysiane MABIRE
Laurence DI-VANNI
Maryse SARRON
Jean-Luc MIESKE
Christian TOITOT à partir
de 19H09
Béatrice ROCH
Alain SAVORGNANO
Sylvie WERNY
Jean-Pierre TREMBLIN

Etaient excusés ayant donné procuration

Catherine JACQUOT a
donné procuration à
Madeleine MAUFFREY
Eric LANUSSE-CAZALE
a donné procuration à
Daniel BUCHWALDER
Jocelyne SMANIOTTO
a donné procuration à
Catherine BLAISE
Nicolas PIERGUIDI a
donné procuration à
Michel GANZER
Gérard MANCHEC a
donné procuration à
Françoise PAICHEUR
Christian TOITOT a
donné procuration à
Béatrice ROCH de
18H30 à 19H09
Denis TISSERAND a
donné procuration à
Alain SAVORGNANO

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER,
Directeur Général des
Services
Catherine TORNARE,
Secrétariat du Maire et
de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER demande une minute de silence à la mémoire de **M. René RIGOULOT**, Adjoint au Maire de 1989 à 2015, chargé des affaires scolaires, de l'urbanisme, de la communication et Conseiller Municipal de 2015 à 2016, qui est décédé le 22 octobre 2017.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Michel GANZER est désigné **Secrétaire de Séance**.

- **1 question orale est annoncée par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.**

M. SAVORGNANO

Subventions aux associations.

- **1 question orale est annoncée par le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle.**

M. TREMBLIN

Stationnement sur Seloncourt.

INFORMATIONS

Mme CHALOT

- Salon d'Art.

Mme PAICHEUR

- Opération brioches.

M. BUCHWALDER

- Modification délibération n°8 « Demande de subvention au Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED) – Rénovation d'équipements d'éclairage public ».

Nouveau chiffrage du plan de financement : incidence de 300€ à la baisse.

Nouveau projet de délibération déposé sur table.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 – AVIS SUR LA MODIFICATION STATUTAIRE DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION RELATIVE AUX COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que l'eau et l'assainissement sont de la compétence obligatoire des EPCI à partir du 1^{er} janvier 2018. Si l'Agglomération ne faisait rien d'ici la fin de l'année 2017, soit la compétence revient aux communes, soit elle est reprise par Pays de Montbéliard Agglomération sans que rien n'ait été préparé. Le cabinet d'étude en charge de ce dossier est arrivé à la conclusion que l'eau et l'assainissement devaient être traités en compétences librement consenties jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Il informe que, par délibération en date du 28 septembre 2017, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur de la prise des compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire et sur l'intégralité du territoire communautaire au 1^{er} janvier 2020. Cette décision nécessite une modification statutaire consistant à basculer les compétences « eau » et « assainissement » en « compétences librement consenties ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population.

A cet effet, chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant modification statutaire relative aux compétences « eau » et « assainissement », pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, étant précisé qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération approuvée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 28 septembre 2017, consistant à basculer les compétences optionnelles « Eau » et « Assainissement » en compétences librement consenties, se traduit par l'intégration dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°25-2016-09-17-001 de la rédaction suivante :

« Sur l'ensemble du périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération :

Dans le domaine de l'eau :

- l'unité de gestion de Mathay comprenant la production par pompage, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ;

Dans le domaine de l'assainissement :

- la collecte, le transport et le traitement des systèmes d'assainissement d'Arbouans, Badevel, Bavans, Sainte-Suzanne, Dung, Echenans, Sainte-Marie et Présentevillers ;
- le transport intercommunal et le traitement des systèmes d'assainissement de Beutal, Bretigney, Colombier-Fontaine, Montenois et Saint-Maurice-Colombier ;
- la collecte, le stockage et le traitement des eaux pluviales conformément au zonage d'assainissement approuvé par délibération communautaire et aux dispositions générales pour la maîtrise des eaux pluviales ;
- le contrôle des ouvrages d'assainissement non collectif. »

M. TREMBLIN

Demande si la concession de la gestion de l'eau sera gérée par Veolia pour toutes les communes.

M. BUCHWALDER

Répond que ce point a été soulevé à l'agglomération lors des discussions.

Pour le moment, oui. La délégation de Service Public doit courir jusqu'en 2022.

Pour la suite, tout est ouvert : nouvelle Délégation de Service Public, retour en régie.

Une 3^{ème} possibilité a été évoquée : regroupement avec la régie qui traite l'eau pour la Communauté de Belfort.

M. TREMBLIN

Ajoute qu'aujourd'hui, l'ancienne structure reste sur la gestion avec Veolia.

Demande si, pour l'instant, les autres communes restent sur leur gestion en attendant le vote des Conseils Municipaux.

M. BUCHWALDER

Répond que les autres communes restent effectivement sur leur gestion jusqu'au 1^{er} janvier 2020, tout en sachant que la Communauté d'Agglomération se substitue aux anciennes communautés.

Informe qu'un document « Power Point » qui a servi pour la présentation de l'étude peut être communiqué aux conseillers intéressés.

M. TREMBLIN

Rappelle que cette modification statutaire va concerner toutes les communes du Grand PMA dont la gestion de l'eau sera traitée avec une seule et unique entité. C'est le but recherché. Aujourd'hui, plusieurs compétences existent pour gérer l'eau : syndicats mixtes, Veolia...

Demande donc si, à plus ou moins long terme – fin 2020 ou fin 2022 - la gestion de l'eau sera commune à toutes les villes.

M. BUCHWALDER

Répond que c'est pour cette raison que la Communauté d'agglomération demande un délai. Le retour aux communes était bien sûr inenvisageable. C'est une façon de garder le statu quo jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Ce dossier est extrêmement complexe et délicat. Rappelle l'importance des travaux chiffrés à 4 millions d'euros/an sur un réseau en plus ou moins bon état.

M. TREMBLIN

Demande si des frais ou des amendes seront réclamés si Veolia n'est pas reconduit en 2020.

M. BUCHWALDER

Répond par la négative. Ajoute que la Délégation de Service Public doit être reconduite 2 années supplémentaires et devrait donc courir jusqu'en 2022.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

3 – MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION – ROUTE DEPARTEMENTALE N°35

M. ROBERT présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que, pour des raisons de sécurité, il convient de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération Route Départementale N°35 (Route de Bondeval) – PR1+990.

Le Département du Doubs prendra à sa charge le déplacement des panneaux indicateurs EB10 et EB20.

Un arrêté municipal fixant les nouvelles limites de l'agglomération sera transmis au Service Territorial d'Aménagement du Territoire à Montbéliard.

M. ROBERT

Ajoute que l'objectif est de baisser la vitesse afin que les véhicules arrivent plus lentement au niveau du rond-point.

M. TREMBLIN

Demande si, au vu des nombreux accidents, il est envisagé de sécuriser le carrefour à l'entrée de la déchetterie par un rond-point.

M. BUCHWALDER

Répond que ce sont les conducteurs qui sont dangereux et non les endroits.

M. ROBERT

Informe qu'une étude au niveau du rond-point actuel de l'entrée de Ville – Route de Bondeval - est en cours avec le Département (problèmes d'adhérence). Des actions seront engagées par le Département courant 2018. Rien n'est entamé aujourd'hui au niveau du carrefour situé à l'entrée des ateliers municipaux et du point R.

M. TREMBLIN

Valide la mesure proposée aujourd'hui pour baisser la vitesse (déplacement des panneaux d'entrée) mais pense qu'elle n'est pas suffisante et que d'autres mesures seront nécessaires.

M. GANZER

Rappelle que l'aménagement de cette zone est prévu au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. SAVORGNANO

Revient sur le rond-point du Bannot.

Rappelle que les automobilistes qui viennent des 4 accès roulent toujours très vite, qu'il y a plus d'accidents dans ce rond-point qu'à la sortie de la déchetterie et que la mise en place de gendarmes couchés inciterait les conducteurs à ralentir.

M. ROBERT

Répond que cette proposition est à étudier.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

M. BUCHWALDER présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 - dépenses/recettes de fonctionnement - et donne la parole aux Adjointes pour l'investissement de leurs domaines respectifs.

M. BUCHWALDER invite l'assemblée à se reporter aux tableaux annexés au compte rendu de la Commission Finances du 17 octobre 2017.

Cf tableaux ci-dessous.

La Commission Finances, réunie le 17 octobre 2017, a émis un avis favorable.

Dépenses de fonctionnement

Achats			
60611 Eau			
60612 Electricité			RAS
60614 Gaz			
60623 Alimentation		0	
60632 Fournitures petit équipement		200	Crèche
6064 Fournitures administratives		0	
6065 Livres; disques cassettes		0	
Autres		-200	0
Services extérieurs			
611 Contrats et PS			
Repas restau.scolaire	-1 350		Fréquentation
Jeunesse	0		RAS
Culture	0		
Crèche	0		
Autres	0	-1 350	
6135 Location matériel		960	Fête de la musique
61521 Entretien terrains	0		RAS
61522 Entretien batiments			
Programmé			RAS
Courant			
Régie			
Contrats	4 895	4 895	Orage crèche
61521 Entretien voiries		0	RAS
61551 Entretien véhicules		-4 000	Effet entretien préventif
61558 Entretien autres biens mobiliers			
6182 Documentation		250	Jeunesse
6184 Formation		-1 000	ajustement
6188 Autres frais divers (entrées piscine et divers)		-250	
6226 Honoraires		6 000	Convention FREDON
6228 Rémunérations diverses		470	Fête de la musique
6232 Fêtes cérémonies		0	
6236 Catalogues imprimés		-1 500	Réalisation en interne
Centre culturel			
Mairie		0	
6237 Communications municipales		0	
6248 Transports divers		1 350	Régul. Rattachement de charges 2016
6256/7 Missions-réceptions		-1 000	ajustement
6262 frais téléphone			
6288 Autres services extérieurs (Versements associations)			
Culture			
Aide parentalité crèche		0	
Autres charges externes			4 825
Impôts taxes			
63512 Taxes foncières		0	
6355 Taxes s/véhicules		0	
637 SACEM		0	
Culture			0 RAS
Jeunesse			
Frais de personnel			
<u>Personnel extérieur</u>			
Remplacements	23 671		Crèche Etat civil
Artistes			
Stagiaires et divers	-1 640	22 031	Crédits non utilisés
<u>Personnel titulaire</u>			
Départ (retraite)	-13 638		Education-Ateliers
Variations horaires, ½ traitements	-14 186		
Promotions, RI	3 314		
Recrutement	3 569		Communication
Autres variations	7 515	-13 426	Réintégration Manifestations
<u>Contractuels</u>			
<u>apprentis</u>			
Remplacements	11 051		Communication (-) ST (+)
Contrats aidés	-6 063		RH -Espaces verts-EC
Autres	-1 555	4 647	Démision-1 non pourvu
Stages été			Stages été
<u>Charges sociales</u>			
Ecart sur salaires	Taux moyen BP * écart/salaires	-4 175	
Ecart de taux	Salaires BS*ecart taux	236	
Allocation chômage		-10 450	Finances, Manifestations
Autres charges externes			

6574 Animation ville		-1 430		Reclassement
657 Subventions		0	-1 430	
Charges financières				
66 Frais financiers	Intérêts	0		
	ICNE			
	Autres frais financiers	0	0	RAS
Charges exceptionnelles et dotations				
67 Ravalements de façades		0		
	Mandat annulé	0	0	
68 Dotations amortissements provisions		0	0	
73925 FPIC		-10 784	-10 784	Notifié
Total dépenses		5 145 241	5 136 715	-8 526 0.82%
			0	
Recettes de fonctionnement				
Ventes, travaux P de S				
7022 Coupes de bois		32 800		Vente d'automne
7024 TVA sur coupes de bois		0		
7025 Affouage		0		
70311 Concessions cimetière et redevances funéraires		1 600		Ajustement / réalisé
70323 Redevance domaine public		0		
7062 Animations		-2 500		Ajustement / réalisé
7066 Restauration scolaire et périscolaire		0		
	Crèche	-4 000		Ajustement / réalisé
7083 Locations diverses		0		
70878 Facturations diverses		0	27 900	
721 Travaux en régie			0	
Impôts taxes				
731 Contributions directes		0		
7336 Autres impôts et taxes		0		
7351 Taxe / électricité		0		
7381 Droits de mutation		0	0	Notifié pour BP
Péréquations				
74832 Fonds départemental de TP		0		Non notifié
74833 Etat compensation TP		0		Notifié
74834 Etat compensation FB		0		
74835 Etat compensation TH		0	0	
Dotations				
7411 DGF		-50 677		
74121 DSR		2 266		
	FCTVA Fonctionnement	5 000	-43 411	Nouveau dispositif
Subventions participations				
747 Autres subventions participations				
	PMA	DSC	0	
	CAF	Aide parentalité	0	
		CEJ		
		Crèche		RAS
		Bons CAF C de L		
		Autres	0	
75 Autres produits de gestion		-3 000	-3 000	Local 10 rue du Centre
76 Produits financiers			0	
77 Produits exceptionnels				
	Assurances	3 395		Sinistre Crèche - franchise)
	Remboursement étude FREDON	4 765		
	Autres	3 315	11 475	Remb.ARE (Manifestations)
69 Remboursements sur salaires et charges				
	Maladies maternités	40 511		Prolongation maladies
	Service minimum accueil	0		
	Contrats aidés	-9 073		
	Autres		31 438	
Total recettes		5 617 224	5 641 626	24 402 0.43%
			0	
Excédent de fonct.		471 983	504 911	32 928
			0	

BS 2017
INVESTISSEMENT DEPENSES

	BP 2017	RAR	BS 2 017	DM	TOTAL
BATIMENTS					
Travaux scolaires	19 000	57 046			76 046
Bâtiments sportifs	3 900	3 200			7 100
Batiments divers	58 300	57 055	25 700		141 055
Travaux en régie	80 500				80 500
<u>Opérations</u>					0
Centre culturel	100 000	263 530			363 530
Sécurité écoles	82 500				82 500
Plateau médical	324 000				324 000
					0
<u>Travaux en régie</u>					0
	668 200	380 831	25 700	0	1 074 731
VOIRIE					
Marché	238 000	219 664			457 664
Feux Berne	20 000	11 083			31 083
SYDED Rue Viette		166 628			166 628
Eclairage public		1 500			1 500
Enfouissement de lignes	10 000	9 238			19 238
Signalisation	15 000	26 906			41 906
Régie	50 000				50 000
<u>Opérations</u>					0
Cœur de ville		173 252			173 252
					0
<u>Travaux en régie</u>					0
	333 000	608 271	0	0	941 271
MATERIEL					
Enseignement	11 920	62 230			74 150
Informatique	31 334	600			31 934
Matériel Ateliers Mairie	41 755	17 235	14 260		73 250
Matériels divers					0
Véhicules	66 400		-9 600		56 800
	151 409	80 065	4 660	0	236 134
CULTURE	9 800	6 530			16 330
SPORTS-VIE ASSOCIATIVE	8 670	2 268			10 938
JEUNESSE VIE DES QUARTIERS					
Jeux		5 000			5 000
Autres matériels	7 650	3 235			10 885
	7 650	8 235	0	0	15 885
ENVIRONNEMENT					
Forêt	15 000	14 237			29 237
Illuminations Noël	7 000				7 000
Création verger	5 000				5 000
Mobilier urbain	8 000				8 000
Régie	3 420				3 420
<u>Opération</u>					0
Rue de la Pâle		7 700			7 700
Panse-Pumptrack	158 000		41 903		199 903
					0
	196 420	21 937	41 903	0	260 260
URBANISME					
Réserve foncière	20 000	73 229	-35 000		58 229
Aquisition bâtiment Cardot			35 000		35 000
Cimetière	26 000	15 000	-16 100		24 900
Cavernes, colombarium		10 000			10 000
PLU	5 000	1 500			6 500
<u>Opération</u>					0
Site Wittmer		21 903	-21 903		0
Passerelle panse		20 000	-20 000		0
Ctre ville	3 000				3 000
					0
	54 000	141 632	-58 003	0	137 629
AUTRES					
Taxe d'aménagement (ex TLE)	33 351				33 351
Dette en capital	155 105				155 105
Avances sur travaux		22 590	-22 590		0
FISAC		30 000	-9 960		20 040
Subvention Intermarché					0
	188 456	52 590	-32 550	0	208 496
	1 617 605	1 302 359	-18 290	0	2 901 674

M. SAVORGNANO

Intervient sur le budget concernant l'environnement.

Demande des précisions sur l'implantation du pumtrack qui apparaît au Parc de la Panse dans le tableau présenté.

M. PERROT

Répond qu'il s'agit d'une erreur de libellé et que le pumtrack sera bien implanté dans le quartier du Bas de Boutonneret.

**INVESTISSEMENT RECETTES
BS 2017**

	BP 2017	RAR	BS 2 017	DM	TOTAL
FCTVA	131 000				131 000
Taxe d'aménagement (TLE)	30 000				30 000
Amortissements	245 309				245 309
Avances sur travaux		22 590	-22 590		0
					0
	406 309	22 590	-22 590	0	406 309
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX					
Subventions courantes	34 952	19 868			54 820
					0
Subventions sur opérations					0
					0
Centre culturel PMA Etat	126 000				126 000
Sécurité écoles	14 929				14 929
					0
PMA Logements sociaux		50 549			50 549
	-1 233				
	175 881	70 417	0	0	246 298
	582 190	93 007	-22 590	0	652 607
DEFICIT D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	-1 035 415	-1 209 352	-4 300	0	-2 249 067
EMPRUNT	563 432	121 464	-119 279		565 617
REPRISE EXCEDENT 2016			1 178 539		1 178 539
EXCEDENT 2017	471 983		32 928		504 911
	0	-1 087 888	1 087 888	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
TOTAL DEPENSES	5 136 715	TOTAL RECETTES	5 641 626
excédent disponible pour l'investissement	504 911		
	5 641 626		5 641 626

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
BATIMENTS	1 074 731	autofinancement	504 911
VOIRIE	941 271		
MATERIEL	236 134	REPORT RESULTAT 2016	1 178 539
CULTURE	16 330	SUBVENTIONS	105 369
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	10 938	RECETTES DIVERSES	406 309
JEUNESSE	15 885	SUBVENTIONS OPERATIONS	140 929
URBANISME	137 629	EMPRUNT	565 617
Aménagement Panse pumptrack- OP36	260 260		
ENVIRONNEMENT			
AUTRES	208 496		
	2 901 674		2 901 674

M. BUCHWALDER ouvre le débat.

M. SAVORGNANO

Intervient au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**.

« Le budget supplémentaire que vous nous présentez aujourd'hui apporte peu de remarques tant les modifications par rapport au budget primitif sont minimales.

Une petite baisse des dépenses de 8 526 € et une augmentation des recettes de 24 402 € portent ainsi l'excédent de fonctionnement à 504 911 €.

Cet excédent devrait pratiquement suffire à compenser les investissements réalisés cette année. En effet, les principales opérations prévues au BP ne seront pas réalisées en 2017. Le centre culturel, le plateau médical, le pumptrack pour un montant au BP de près de 600 000 €. En fait, seuls quelques investissements courants ou d'entretien seront réalisés cette année. Le budget primitif avait peu d'ambition, ce BS en est le reflet. Et pourtant, vous nous dites toujours qu'en matière d'endettement, Seloncourt est très bien classé ! Mais à quoi cela sert-il si la capacité d'endettement de la commune n'est pas utilisée ? Et pourtant, les taux d'intérêts sont à des niveaux extrêmement bas. Seloncourt n'en profitera pas ! Mais bien sûr, investir ne veut pas dire faire n'importe quoi ! Les 2 cellules commerciales en vente à plus de moitié prix de leur coût de revient nous rappellent que vos investissements sont parfois malheureux. Espérons qu'il n'en sera pas de même pour le plateau médical dans une période de concurrence effrénée pour la venue de médecins dans les maisons de santé.

Ces quelques remarques énoncées, comme nous n'avons pas voté le BP 2017, nous nous abstiendrons sur ce budget supplémentaire. »

M. BUCHWALDER

Revient sur quelques points.

Taux d'intérêts bas : zéro = toujours plus bas que n'importe quel taux. Il n'y a pas besoin d'emprunter, donc nous n'empruntons pas. On ne va pas emprunter pour le plaisir en disant que les taux sont bas.

Les projets n'avancent pas aussi vite qu'on le voudrait car ce sont des projets techniquement compliqués.

Précise qu'il n'a jamais dit que l'endettement était bas. A donné la référence des autres communes de la strate. On est à peu près à la moitié de la moyenne de la strate. Il s'agit simplement d'un constat.

A lu que l'équipe en place ne savait pas anticiper et prévoir l'avenir. Pense qu'une situation relativement saine, c'est aussi prévoir l'avenir.

Revient sur les cellules commerciales en précisant que ce n'est pas forcément un fiasco, comme cela a été dit. Fait référence aux villes d'Audincourt et Montbéliard où les cellules se vident.

Rappelle, d'autre part, que la Ville a eu des contacts pour ces cellules.

Arrivée de **M. TOITOT** à 19H09.

M. BUCHWALDER

Ajoute que, concernant le plateau médical, l'achat a été voté à l'unanimité.

VOTE

24 VOIX POUR (DONT 5 PROCURATIONS)

5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)

(M. SAVORGNANO + 1 PROCURATION, M. TOITOT, MME ROCH, MME WERNY

5 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2017

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que l'indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal doit être expressément et nominativement attribuée par voie de délibération.

Considérant que le Receveur Municipal remplit les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, notamment en matière de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable, l'indemnité peut lui être servie pour l'année 2017 pour un montant net de 855,37 €.

La Commission Finances, réunie le 17 octobre 2017, a émis un avis favorable.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX SELONCOURT POUR LA BROCANTE DU 9 JUILLET 2017

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association « Les Amis du Vieux Seloncourt » une subvention de fonctionnement de 560 €, somme correspondant aux droits de place perçus par la Trésorerie à l'occasion de la brocante organisée par l'association le 9 juillet 2017.

La Commission Finances, réunie le 17 octobre 2017, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

7 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

M. GANZER présente ce point.

Il informe que, le 26 septembre 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, d'approuver les montants définitifs des attributions de compensation résultant :

- de la création au 1^{er} janvier 2017 d'une nouvelle communauté d'agglomération à fiscalité professionnelle unique et
- des transferts de compétences en matière de :
 - collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
 - zones d'activités ;
 - promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
 - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

En application de l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il appartient aux Conseils Municipaux d'approuver, par délibération concordante, le rapport de la CLECT. Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 26 septembre 2017 tel que présenté en annexe.

La Commission Finances, réunie le 17 octobre 2017, a émis un avis favorable.

M. GANZER

Ajoute que l'attribution de compensation pour la commune de Seloncourt s'élève à 1 792 766,27 €.

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) concerne Seloncourt car le SIVU du Gland va disparaître le 31/12/2017.

Cette compétence va donc être transférée à PMA. La Commune a versé 11 546,01 € en 2016. Cette dépense communale va être déduite de notre dotation de compensation qui s'élèvera à 1 781 220,26 € à partir de 2018.

M. BUCHWALDER

Précise que le vote est soumis à la majorité qualifiée des communes.

M. SAVORGNANO

Fait remarquer que, concernant le transfert GEMAPI, l'écart entre les Communes de Seloncourt et Audincourt est minime (1 300 €). Pensait que cet écart était plus important au niveau du SIVU.

M. PERROT

Répond qu'il y avait peu d'écart entre la participation financière demandée aux communes de Seloncourt et d'Audincourt au SIVU du Gland.

Précise que la commune de Seloncourt va verser 11 546,01 € chaque année à PMA pour des travaux qui ne seront pas réalisés sur le Gland, puisque peu de travaux restent à faire sur ce cours d'eau, ce qui n'est pas forcément normal.

M. SAVORGNANO

Ajoute que nos représentants à PMA devront être vigilants et rappeler qu'il y a, à Seloncourt, Audincourt et Hérimoncourt une rivière et qu'il faut s'en occuper. Il ne faut pas seulement s'occuper des rivières qui coulent à travers Montbéliard mais aussi de celle de la Vallée du Gland.

M. GANZER

Répond qu'une Communauté plus forte, avec des services plus complets, va reprendre cette compétence. Cette collectivité sera plus à même d'évaluer l'ensemble des risques et de nous prémunir des inondations au niveau de notre commune.

Ajoute qu'il faut éviter de rentrer dans un système de jalousie entre les communes.

Souhaite que les personnes bénévoles qui s'occupaient du SIVU du Gland puissent encore avoir un rôle important au niveau de la gestion de ce cours d'eau.

M. PERROT

Ajoute que l'association des Moulins de la Doue devrait encore avoir un rôle à jouer.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DOUBS (SYDED) – RENOVATION D'EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. ROBERT présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du programme de renouvellement de luminaires dans les rues suivantes :

SITES	NOMBRE DE LUMINAIRES RENOUVELES
Parking Multi Accueil Irène Tharin	8
Rue du Château d'Eau	7
Rue Sous les Chênes	6
Rue Sous Gros Bois	11
Rue de La Lanne	2
Rue de l'Espérance	3
Rue des Vignottes	9
Impasse du Bannot	2
Rue des Saules	4
Rue de Berne	7
TOTAL	59

Dans le cadre du montage financier du dossier, il est proposé de solliciter l'aide financière du SYDED.
Le plan de financement est le suivant :

- Acquisition de 59 luminaires : 32 748.96 € HT soit 39 298.75 € TTC auxquels s'ajoute l'écotaxe d'un montant de 49.98 € TTC.
- Montant total = 39 348.73 € TTC
- Subvention escomptée du SYDED au taux de 45.70 % du montant hors taxe des fournitures : 14 966.27 € ;
- Solde fonds libres : 24 382.46 € TTC.

La Commission Finances, réunie le 17 octobre 2017, a émis un avis favorable.

M. TREMBLIN

Rappelle le débat relatif à l'éclairage moderne à led.

Demande si, aujourd'hui, les moyens retenus sont toujours les mêmes ou si l'on peut se permettre d'avoir des modes d'éclairage plus performants.

M. ROBERT

Répond que les nouveaux luminaires seront des luminaires à led avec un surcoût de 10 à 15% et une économie escomptée de 50% par rapport aux lampes sodium haute pression.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION POUR LE SALON D'ART 2018

Mme CHALOT présente ce point.

Elle propose que, dans le cadre de la réalisation du 38^{ème} Salon d'Art qui se tiendra du 3 au 18 novembre 2018, la Ville de Seloncourt sollicite Pays de Montbéliard Agglomération pour une aide financière d'un montant de 3 000 €.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 17 octobre 2017, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

**10 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
POUR LE SALON D'ART 2018**

Mme CHALOT présente ce point.

Elle propose que, dans le cadre de la réalisation du 38^{ème} Salon d'Art qui se tiendra du 3 au 18 novembre 2018, la Ville de Seloncourt sollicite le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour une aide financière d'un montant de 3 000 €.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 17 octobre 2017, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

QUESTIONS ECRITES

• **Point sur les projets en cours**

➤ **Rénovation du Centre Culturel Cyprien Foresti**

M. GAGLIARDI

Communique l'avancée de ce dossier.

- 6 novembre 2017 : lancement de l'appel d'offres ;
- 15 décembre 2017 : retour de l'appel d'offres ;
- Mi-janvier 2018 : début des travaux pour une durée d'environ 1 an.

La médiathèque emménagera à la Salle des Cossies en début d'année 2018 et les autres bureaux seront transférés dans les locaux du service Jeunesse.

Le travail avec les services et l'architecte suit les objectifs fixés :

- recréer une médiathèque en optimisant la place pour faciliter le travail des services et améliorer le cadre pour les administrés ;
- améliorer grandement la qualité thermique du bâtiment pour avoir un bâtiment écologique et plus économique.

Le tout, pour, à cette date, un budget de 1,107 millions d'euros.

Mme STEINBACH

Demande des informations concernant la salle de spectacles.

M. BUCHWALDER

Répond que le sujet a largement été exposé et débattu lors de la dernière Commission Bâtiments.

Mme STEINBACH

Précise qu'aucune information n'apparaît dans le compte rendu.

M. GAGLIARDI

Apporte quelques précisions. Informe que la salle de spectacles ne sera pas réalisée.

Ce choix a été fait au vu du budget défini à ne pas dépasser.

La construction de la salle de spectacles n'aurait pas permis de prendre en charge la totalité des travaux à engager pour la rénovation du bâtiment (crépi, isolation des murs et de la toiture).

M. BUCHWALDER

Ajoute que, dans la 1^{ère} enveloppe proposée par l'architecte, la salle de spectacles était incluse.

Le montant de sa réalisation était estimé à 300 000/400 000 €.

Malheureusement, il manquait pas mal de lignes sur les autres objectifs considérés comme étant prioritaires, en particulier l'aspect énergétique. Pour le moment, on sursoit à l'aménagement de la salle de spectacles.

En revanche, la possibilité d'une extension éventuelle à l'arrière du bâtiment reste possible par la suite si les finances de la commune le permettent.

Fait référence à la construction du nouveau Conservatoire de Musique à Montbéliard dont le montant de l'auditorium est estimé à 2 millions d'euros pour une jauge de 120 places.

Pense qu'il faut rester prudents et modestes.

Informe que les locaux occupés actuellement par la médiathèque pourront être mis à disposition des associations pour des réunions.

Ajoute que les plans détaillés sont à la disposition des élus auprès des Services Techniques.

Mme CHALOT

Fait part de la réflexion engagée dans le domaine culturel concernant les salles disponibles. Seloncourt possède assez de salles pour accueillir les événements culturels : salle des Cossies et salle polyvalente. Il n'est donc pas opportun d'injecter des millions d'euros dans une salle pour 1 ou 2 événements culturels organisés par nos services dans l'année.

M. SAVORGNANO

Répond que **Mme CHALOT** parle de millions d'euros alors que **M. BUCHWALDER** parle de 300 000 à 400 000 € pour la réalisation d'une salle de spectacles.

Ajoute que l'avant-projet sommaire aurait dû être transmis à l'ensemble des élus afin que ceux-ci aient les éléments nécessaires.

La capacité de financement de la commune de Seloncourt a été évoquée lors d'un débat précédent. On pourrait l'utiliser pour réaliser une salle de spectacles. Nous ne sommes pas en excédent de salles à Seloncourt. Le Centre Culturel déménage, ce n'est pas « le bazar », mais presque. Les associations ont du mal à fonctionner. On nous envoie à la Salle Cacheux qui est difficilement utilisable.

M. TREMBLIN

Revient sur son intervention lors de la dernière Commission Bâtiments. Rappelle que, pour limiter ce genre de problèmes, il faut que tous les élus soient conviés à établir l'avant-projet sommaire et définir le cahier des charges. Les idées doivent être partagées par tout le monde et les compétences de chacun doivent être utilisées à leur juste valeur.

➤ **Cœur de Ville - Avancement des projets rue Viette, rue du Centre, Places Fischer et Vermot**

M. ROBERT

Présente ces projets.

- Projet rue Viette

En attente de la réponse de PMA pour les travaux de reprise du réseau des eaux pluviales.

La demande initiale date de début 2015. Réponse de PMA sur l'impossibilité de réalisation en avril 2017.

Il a été décidé de continuer le projet et d'avancer sur les projets rue du Centre – Places Fischer et Vermot.

- Projet rue du Centre – Places Fischer et Vermot

Consultation en cours. Reprise du projet initialement présenté.

Retour des offres pour le 13/11/2017.

Début des travaux courant mars 2018 en fonction de la météo.

Budget travaux de 440 000 € TTC pour la voirie, l'éclairage public, les espaces verts.

Travaux d'automne pour couper les arbres et enlever le massif de fleurs devant la Salle du Conseil Municipal.

M. BUCHWALDER

Revient sur le projet rue Viette. Précise que les tests réalisés par les services de la communauté d'agglomération ont révélé que le canal sous la rue Viette était en très mauvais état. Le montant des travaux est chiffré entre 1,5 et 2 millions d'euros. En raison du manque de crédits nécessaires pour l'année 2017, les travaux seront reportés en 2018.

M. GAGLIARDI

Souhaite revenir sur le projet de rénovation du Centre Culturel et sur « l'ouverture » pour le montage des projets.

Rappelle que, lors de la Commission Bâtiments en date du 5 septembre 2017 où le projet a été présenté, aucune solution n'a été apportée par les membres présents alors consultés, suite à l'annonce de la non-réalisation de la salle de spectacles.

M. TREMBLIN

Répond que le dossier présenté était ficelé. Les membres de la Commission n'avaient plus rien à dire. Il n'y avait pas de solutions. Le budget était engagé vis-à-vis de l'architecte. Il a été précisé que revenir en arrière coûterait des frais. Par contre, il n'y a pas eu de consultation lors de la conception du projet.

M. SAVORGNANO

Ajoute que le **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire** souscrit à la position de **M. TREMBLIN** et rappelle que lorsque l'on est mis en face d'un projet ficelé, on ne peut pas faire grand-chose.

M. BUCHWALDER

Répond qu'il est difficile de débattre d'un budget à 30 personnes.

M. TREMBLIN

Ajoute qu'il est difficile, en commission, de donner un avis positif ou négatif quand on n'a pas connaissance du projet. Nous sommes mis devant le fait accompli. Les solutions données restent basiques et très simples car on ne connaît pas le projet en profondeur.

Rappelle que les commissions ne réunissent pas 30 membres mais un petit comité.

M. BUCHWALDER

Répond qu'une amélioration peut être possible pour ces concertations (à voir dans le processus d'élaboration des projets.)

➤ **Projet passerelle du parc de la Panse**

M. PERROT présente ce point.

Nous avons prévu de relier le parking de l'Intermarché avec le parc de la Panse à l'aide d'une passerelle piétonnière.

Cette réalisation a été retardée dans l'attente de l'implantation d'un nouveau jeu sur le parc (projet pumtrack qui avait une incidence sur le tracé des chemins de liaison). Pour cause de PPRI, ce jeu sera finalement implanté aux Bouchoutots entre l'aire de jeux existante et la déchetterie.

Etat d'avancement du projet passerelle et chemin :

Passerelle : aluminium – longueur 14 m – largeur 1,50 m – Coût : 32 000 €.

Emplacement côté parking juste après le drive.

Pour les culées, les études sont en cours afin de déterminer s'il s'agira de culées simples en béton si le sol est stable. Sinon, il faudra faire des cuves de béton pour assurer la solidité.

La partie incendiée sera décapée sur toute la surface sur une profondeur d'environ 60 cm (à peu près 600 m³). Les terres décapées pourront être emmenées en décharge traditionnelle.

Un chemin d'une largeur de 2 mètres sera implanté depuis l'entrée de Berne à hauteur de la passe à poissons avec un escalier au départ, vu la pente trop importante. Il longera le Gland, sera relié à la sortie de la passerelle pour rejoindre le chemin existant. Il sera en béton balayé avec une longueur de 260 mètres.

Son coût est estimé à 70 000 €.

Les déblais provenant du décapage de terrain nécessaire pour la piste seront répartis sur la partie décapée de l'ancienne usine et remplaceront les terres polluées.

Consultation prévue pour la semaine 46 pour un retour des offres semaine 2.

➤ **Projet pumtrack**

M. BUCHWALDER présente ce point.

Coût estimé : 60 000 €.

Un appel d'offres sera prochainement lancé.

Le dossier est consultable aux Services Techniques.

QUESTIONS ORALES

M. SAVORGNANO intervient au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

➤ **Subventions aux associations**

Question concernant la procédure de demande de subventions des associations

« Dans cette période où on nous parle de zéro papier, il en va tout autrement à Seloncourt. En effet, depuis cette année, les demandes de subventions ont été modifiées et les associations doivent remplir un document de 16 pages (accompagné d'une notice explicative de 20 pages !). Mais comme ça ne suffit pas, il faut joindre à cette demande : les statuts de l'association, la composition des instances, le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, le rapport d'activités, le récépissé de déclaration de l'association, un extrait bancaire, un budget de l'année et un budget prévisionnel !

Soit encore une cinquantaine de pages ! Mais pourquoi donc demander toute cette flopée de documents qui forcément ne seront pas exploités. Il faudrait embaucher une personne pour analyser les 40 à 50 demandes de subventions. Ou alors, elles ne seront pas analysées et dans ce cas, à quoi cela sert-il ? Pourquoi obliger les 2/3 des associations qui touchent moins de 1000 € et l'autre tiers qui touche entre 1000 € et 6000 € maximum à produire ces documents ?

L'an dernier, un recto-verso A3 suffisait ! Pourquoi avoir changé une méthode simple par un système beaucoup plus compliqué, qui prend du temps aux responsables associatifs, qui en donnent déjà beaucoup et à titre bénévole.

Contrairement à ce qui est dit dans le courrier de l'adjointe chargée de la vie associative, la réglementation n'a pas changé pour les demandes de subventions des collectivités territoriales. Elle a certes rendu obligatoire ce document Cerfa n°12156 pour les demandes de subventions aux organismes d'Etat, mais les communes restent libres d'établir leur propre dossier de demande notamment pour des demandes d'un montant peu élevé, ce qui est le cas pour toutes les subventions aux associations à Seloncourt.

Ce dossier étant à retourner pour le 15 janvier 2018, je vous demande de revoir ce document et de reconduire le document de l'an dernier. »

M. BUCHWALDER

Répond que, d'après les informations données, c'est une obligation. Rappelle qu'il s'agit d'une circulaire ministérielle.

M. SAVORGNANO

Réitère que les communes sont libres d'établir leur propre dossier notamment pour des demandes d'un montant peu élevé.

M. BUCHWALDER

Répond que des vérifications seront faites quant à l'obligation ou pas d'appliquer cette circulaire.

Mme BLAISE

Ajoute que cette circulaire du 29 septembre 2015 concerne les nouvelles relations entre les Pouvoirs Publics et les associations. Fait également référence au décret du 28 décembre 2016.

Les documents sont à remplir avant le 1^{er} janvier 2018. Les dossiers seront plus complets et plus fiables.

Rappelle que les communes peuvent être contrôlées sur les versements de subventions aux associations.

Informe qu'une réunion sera organisée avec les associations pour renseigner sur les documents demandés.

M. TREMBLIN intervient au nom du **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**.

➤ **Stationnement à Seloncourt**

M. TREMBLIN

Demande si le stationnement devant l'école Louise Michel va rester en zone bleue ou s'il va passer en stationnement normal et gratuit sans limitation de temps.

M. BUCHWALDER

Répond que le stationnement va rester en zone bleue avec 1 heure de stationnement gratuit.

M. TREMBLIN

Demande si la Ville a pris un arrêté général contre le stationnement hors cases.

M. BUCHWALDER

Répond par la négative. Le stationnement hors cases est soumis à signalisation.

M. ROBERT

Ajoute que si l'on veut interdire un stationnement hors cases, il faut faire le marquage dans toutes les rues.

INFORMATIONS

➤ **Salon d'Art**

Mme CHALOT

Rappelle que le Salon d'Art de Seloncourt se tiendra du 4 au 19 novembre 2017.

Vernissage le 3 novembre 2017 à 18 H.

25 artistes sont invités. Un hommage sera rendu à Jean MESSAGIER.

Lance un appel pour les permanences.

Salue le travail de Dorine MAILLOT, chargée de la communication (catalogue, affiche, réseaux sociaux...).

Revient sur l'article paru dans l'Est Républicain concernant l'exposition Arteast organisée à Audincourt dans lequel il est dit que cette exposition n'a pas son pareil.

Rappelle que la Ville de Seloncourt organise son 37^{ème} Salon d'Art et que cet événement n'a pas son pareil.

Espère que les 2 événements se compléteront sur l'agglomération et qu'ils ne seront pas en concurrence.

➤ **Opération brioches**

Mme PAICHEUR

Donne le montant de la collecte qui s'élève à 2 374 €.

Informe que la commune de Seloncourt n'a pas été totalement couverte par manque de bénévoles.

ARRETES DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017

ARRETES MUNICIPAUX

DU 20 SEPTEMBRE 2017 AU 13 OCTOBRE 2017

ARR2017-09-20-134	Septembre	20	Arrêté autorisation débit de boissons Voce d'Italia le 15 octobre 2017 pour un repas dansant salle polyvalente
ARR2017-09-25-135	Septembre	25	Arrêté autorisation débit de boissons le 8 octobre 2017 par le club de pétanque pour le championnat des clubs régionaux
ARR2017-09-28-136	Septembre	28	Arrêté travaux VEOLIA rue de Charmois du 02 octobre 2017 pour une semaine pour une création AEP-EU
ARR2017-10-06-137	Octobre	6	Arrêté de travaux ERT TECHNOLOGIES rue de la Côte et rue des Casernes du 09 octobre 2017 pour une durée de 15 jours
ARR2017-10-06-138	Octobre	6	Annule et remplace l'arrêté ARR2017-10-06137 VEOLIA EAU rue de Charmois
ARR2017-10-09-139	Octobre	9	Arrêté travaux fouille ERDF 81 rue des Bessots du 19 octobre 2017 pendant 2 jours
ARR2017-10-10-140	Octobre	10	Arrêté de modification des limites de l'agglomération sur voie départementale
ARR2017-10-13-141	Octobre	13	Arrêté travaux création de branchement eau potable rue des Casernes VEOLIA du 16 octobre 2017 pour une durée de 2 jours
ARR2017-10-13-142	Octobre	13	Arrêté travaux renouvellement branchement AEP rue de la Pâle du 23 octobre 2017 pour une durée de 2 jours par VEOLIA

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mardi 12 décembre 2017 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H57.

Le Secrétaire de Séance,
Michel GANZER